

“ L'Œuvre a aussi des membres auxiliaires et des membres bienfaiteurs.

“ Les *auxiliaires* sont ceux qui, pour des raisons sérieuses, ne pouvant coucher la nuit, au dortoir, se bornent à assister à leur tour, aux réunions du jeudi soir, et font la *première heure*, de dix à onze, ou s'ils le veulent, *l'Heure sainte* de onze heures à minuit.

“ *Nous désirerions trouver, dans la populeuse cité de Montréal, un plus grand nombre d'hommes, qui viendraient se joindre à nous, passer une heure devant Jésus-Hostie, et s'en retourneraient dans leur famille, après avoir obtenu les bénédictions du Sauveur.*

“ Les *bienfaiteurs* sont les personnes qui, sans assister à aucune des réunions, contribuent de leurs deniers à l'entretien du luminaire et aux autres dépenses de l'Œuvre. Une offrande (au minimum, 25 cents) les fait participer aux prières et aux indulgences de notre Association qui, comme on sait, jouit des privilèges communs à toute confrérie du saint Sacrement, et de plus est *affiliée* à l'Archiconfrérie romaine.

Ce fut le 5 juin de l'année 1884, qu'arriva de Rome le document officiel, par lequel la confrérie de l'Adoration nocturne était déclarée affiliée à l'Archiconfrérie de même nom, établie dans la Ville Eternelle.

Voici ce précieux document :